

L'Europe des Dix : évolution démographique depuis 1960

L'éditorial qui suit est une adaptation en français d'extraits d'un article paru dans la revue de l'Office fédéral de statistique (Statistisches Bundesamt, Wiesbaden), Wirtschaft und Statistik (avril 1983, p. 316-323) sous le titre « Évolution de la population dans les États de la Communauté européenne ». Cet article se réfère pour toute la période couverte aux dix États qui forment actuellement la Communauté, indépendamment de leur date d'adhésion. Le sigle CE désigne donc la Communauté européenne dans sa composition actuelle (tableau 1), dite aussi Europe des Dix. Des tableaux plus complets se trouvent dans l'article original ; des tableaux étendus à d'autres pays se trouvent dans « Statistiques démographiques », Eurostat, série jaune, 1983, dans la chronique d'Alain Monnier, Population, INED, juillet-octobre 1983 et dans le Onzième rapport sur la situation démographique de la France (INED, 1982) dont le sujet était « La France en Europe ».

M. L.

EN 1980, dans une population mondiale estimée à quelque 4,5 milliards de personnes, les dix pays de la CE ont au total 270 millions d'habitants, dont 227 millions (84,2 %) pour les « quatre grands » : RFA, Italie, Royaume-Uni, France. Le plus petit pays membre, le Luxembourg, a 365 000 habitants. De 1960 à 1980, l'accroissement de la CE dans son ensemble a été de 12,2 %, les accroissements par pays s'étageant de + 23,2 % pour les Pays-Bas à + 6,6 % pour le Royaume-Uni, la France ayant le plus fort accroissement des « quatre grands » (tableau 1). Mais l'accroissement de la CE dans la décennie 1960 (+ 8,2 %) a été plus rapide que dans la décennie 1970 (+ 3,7 %). Les deux plus fortes croissances de la décennie 1960 étaient celles des Pays-Bas (+ 13,5 %) et de la France (+ 11,1 %) : pour la décennie 1970 ce sont celles de l'Irlande (+ 15,3 %) et de la Grèce (+ 9,7 %). Ces deux pays sont les seuls dont la population a relativement plus augmenté de 1970 à 1980 que de 1960 à 1970. Les huit autres connaissent un ralentissement, particulièrement marqué en Allemagne fédérale, dont la croissance passe de + 9,4 % à + 1,5 %.

Selon les projections nationales, la croissance de la CE ne serait globalement que de 3,4 % de 1980 à 2000, et par pays on irait d'une augmentation de + 21,2 % pour l'Irlande et + 8,4 % pour la France, à une baisse de

– 1,6 % pour le Luxembourg et – 4,1 % pour l'Allemagne fédérale.

Les populations des « quatre grands », ainsi projetées en 2000 convergent curieusement : étirées en 1960 de 55,4 (RFA) à 45,7 millions (France), elles seraient concentrées en 2000 de

Tableau 1. – Population de l'Europe des Dix (dans l'ordre de 1980)

	1960 (millions)	1980 (millions)	1980 (%)	Accroissement 1960-1980 (%)
Allemagne fédérale	55,4	61,6	22,8	+ 11,1
Italie	50,2	56,2	20,8	+ 11,9
Royaume-Uni	52,6	56,0	20,7	+ 6,6
France	45,7	53,7	19,9	+ 17,6
Pays-Bas	11,5	14,2	5,2	+ 23,2
Belgique	9,1	9,8	3,7	+ 8,0
Grèce	8,3	9,6	3,6	+ 15,8
Danemark	4,6	5,1	1,9	+ 11,8
Irlande	2,8	3,4	1,3	+ 20,1
Luxembourg	0,3	0,4	0,1	+ 15,9
Communauté européenne	240,5	270,0	100,0	+ 12,2
Espagne	30,5	37,4		+ 22,8
Portugal	8,9	9,9		+ 10,5
États-Unis	180,7	226,5		+ 25,3
Japon	94,1	117,1		+ 24,4
URSS	214,3	267		+ 24,6
Monde	2986	4415		+ 48

59,0 millions pour la RFA à 58,2 millions pour la France. En 2000 la Grèce serait plus peuplée que la Belgique (tableau 2).

Tableau 2. — Europe des Dix. Projections 1990-2000

	1990 (millions)	2000	2000 (%)	Accroissement 1980-2000 (%)
Allemagne fédérale	60,6	59,0	21,1	- 4,1
Italie	57,6	58,3	20,9	+ 3,8
Royaume-Uni	57,0	58,3	20,9	+ 4,1
France	56,1	58,2	20,9	+ 8,4
Pays-Bas	14,6	15,2	5,4	+ 7,6
Belgique	9,9	10,0	3,6	+ 1,3
Grèce	9,9	10,4	3,7	+ 8,2
Danemark	5,2	5,2	1,9	+ 2,4
Irlande	3,8	4,1	1,5	+ 21,2
Luxembourg	0,5	0,4	0,1	- 1,6
Communauté européenne	275,1	279,2	100,0	+ 3,4

*
**

Ainsi, l'accroissement de la population de la CE entre 1960 et 1980 a été, en chiffres ronds, de 30 millions de personnes. Il se décompose en un excédent naturel (naissances moins décès) d'environ 25 millions, et un solde migratoire (immigration moins émigration) un peu supérieur à 5 millions. Mais l'importance relative de ces deux composantes a été sensiblement différente d'une décennie à l'autre : dans les années 60, l'excédent naturel (17,6 millions) représentait 88 % de l'accroissement total ; tombé à 7,6 millions dans les années 70 (et devenu négatif au Luxembourg et surtout en Allemagne fédérale), il ne représente plus que 69 % du total, face à un solde migratoire qui s'est accru de 2,3 à 3,4 millions de personnes, et de 12 à 31 % de l'accroissement total. Pourtant ce solde migratoire est resté à un niveau élevé

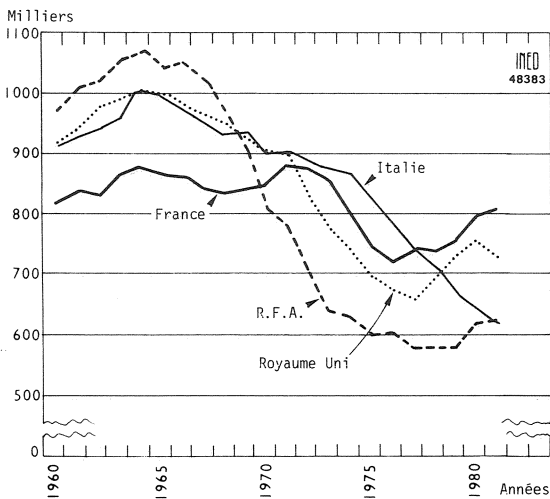
en RFA, s'est abaissé au Royaume-Uni et surtout en France où l'arrivée des Rapatriés d'Algérie l'a accru pendant les années 60. Mais dans trois pays, un solde négatif a fait place à un solde positif : Grèce, Irlande et surtout Italie, passée d'un excédent d'émigration de 1,0 million dans les années 60 à un excédent d'immigration dans les années 70 (tableau 3).

Dans la CE le nombre de décès s'élève lentement : voisin de 2,6 millions par an autour de 1960, il est de l'ordre de 2,9 millions autour de 1980. Le taux de mortalité est très stable, oscillant de 1960 à 1980 entre 10,6 et 11,0 décès pour 1 000 habitants, l'élévation de l'espérance de vie à la naissance étant compensée par le vieillissement de la population. Les pays où les taux de mortalité sont plus faibles que la moyenne (en 1980, Pays-Bas 8,1, Grèce 9,0) et ceux où ils sont plus forts (Allemagne fédérale 15,5, Royaume-Uni 14,9) sont d'ailleurs ceux où la proportion de personnes âgées est respectivement plus faible, et plus forte, que la moyenne.

Face à ce nombre de décès relativement stable, l'abaissement important de l'excédent naturel est donc presque totalement imputable à la baisse de la natalité. L'évolution du nombre total de naissances dans la CE ressemble à celle de la France : il était de 4,31 millions en 1960, est passé par un maximum de 4,54 en 1964, s'est abaissé jusqu'à 3,29 en 1978 et s'est à peine accru ensuite : 3,33 en 1979, 3,41 en 1980, 3,36 en 1981. Ces chiffres correspondent à des taux de natalité de 18,0 naissances pour 1 000 habitants en 1960, à 18,8 en 1964, 12,2 en 1978 et 12,4 en 1981. C'est en Allemagne fédérale que l'amplitude de la baisse est la plus forte : plus de 1 million de naissances par an de 1961 à 1967, moins de 600 000 de 1974 à 1979. Des « quatre grands », elle était jusqu'en 1968 le pays au plus grand nombre de naissances, et la France celui au plus faible nombre. De 1978 à 1980, ce fut l'inverse (graphique 1) ; mais en

Tableau 3. — Europe des Dix. Variations de population 1960-1980 (millions)

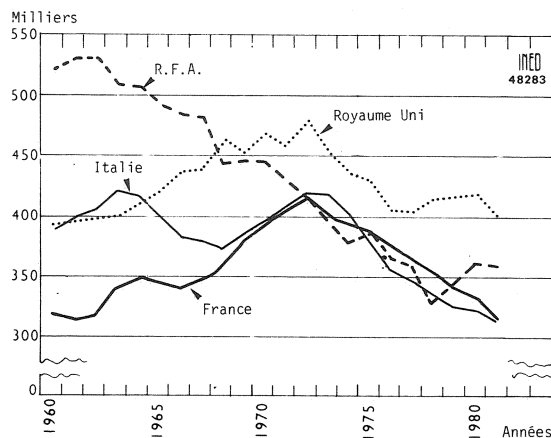
	Années 1960 à 1969		Années 1970 à 1979	
	Excédent naturel	Solde migratoire	Excédent naturel	Solde migratoire
Allemagne fédérale	+ 3,34	+ 1,90	- 0,78	+ 1,85
Italie	+ 4,47	- 1,01	+ 2,80	+ 0,71
Royaume-Uni	+ 3,31	- 0,21	+ 0,95	- 0,41
France	+ 3,10	+ 1,96	+ 2,47	+ 0,59
Pays-Bas	+ 1,47	+ 0,07	+ 0,82	+ 0,31
Belgique	+ 0,38	+ 0,15	+ 0,11	+ 0,12
Grèce	+ 0,87	- 0,39	+ 0,65	+ 0,06
Danemark	+ 0,33	+ 0,09	+ 0,17	+ 0,03
Irlande	+ 0,29	- 0,18	+ 0,35	+ 0,10
Luxembourg	+ 0,01	+ 0,01	- 0,00	+ 0,03
Communauté européenne	+ 17,57	+ 2,33	+ 7,55	+ 3,40



Graphique 1. — France, Italie, RFA, Royaume-Uni. Naissances 1960-1981

1981, le nombre de naissances en Italie est devenu plus faible qu'en RFA. Il y a aujourd'hui plus d'enfants de moins de 12 ans en France qu'en RFA. En 1960, l'Irlande et les Pays-Bas avaient des taux de natalité supérieurs à la moyenne des Dix : 21,5 et 20,8 p 1000. Pendant les 21 années suivantes, le taux irlandais est resté très stable, tandis que le taux néerlandais s'est affaibli à 12,5. En chiffres absolus, le nombre de naissances en Irlande s'est accru de 18 %, celui des Pays-Bas a baissé de 25 %. Des autres pays, c'est la Grèce où le recul du nombre des naissances est le plus faible (10 %), le Danemark où il est le plus fort (30 %).

La proportion de naissances hors mariage dans la CE s'est accrue de 4,6 % en 1960 à 7,7 % en 1980. En 1980 la proportion la plus basse était celle de la Grèce (1,4 %), la plus forte celle du Danemark (33,2 %). La RFA (7,6 %) et la France (11,4 %) étaient dans des situations intermédiaires. La croissance des naissances hors mariage de 1960 à 1980 a été particuliè-



Graphique 2. — France, Italie, RFA, Royaume-Uni. Mariages 1960-1981

rement forte au Danemark (324 %), en Irlande (212 %) et au Royaume-Uni (121 %).

Comme en France, le nombre de mariages dans la CE est passé par un maximum en 1972 : 2 039 milliers. En 1981, il n'était plus que de 1 657 milliers, contre 1 889 en 1960. La RFA est principalement concernée par ce recul (32 % de mariages en moins entre 1962 et 1981), suivie de l'Italie (- 25 % entre 1963 et 1981). En France et au Royaume-Uni les nombres de mariages retrouvent en 1981 un niveau absolu voisin de celui de 1960, après la pointe de 1972 (graphique 2), mais cela correspond à des nuptialités bien plus faibles, le nombre de jeunes gens en âge de se marier ayant nettement augmenté entre-temps. Pour les autres pays, le plus important recul du taux de nuptialité est celui du Danemark : 7,8 pour 1000 habitants en 1960, 4,9 en 1981. La France est passée de 7,0 à 5,8, la RFA de 9,4 à 5,8, la CE de 7,9 à 6,1. Les seuls pays où le nombre de mariages et le taux de nuptialité sont plus forts en 1981 qu'en 1960 sont la Grèce et l'Irlande.

Dr Helmut PROEBSTING
Adapté par Michel Louis LEVY

BIBLIOGRAPHIE

Futuribles démographiques (1)

Plusieurs chercheurs de l'INED ont contribué à un numéro spécial de la revue *Futuribles*, élaboré par Hugues de Jouvenel et Alain Parant, qui complétera utilement

(1) « *Futuribles*. Analyse. Prévision. Prospective. » Juin 1983, 55, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : 222-63-10. Prix : 30 F.

la documentation des lecteurs de *Population et Sociétés*.

Le vieillissement constitue l'un des fils directeurs de ce numéro. Dans son article sur les perspectives démographiques françaises, Gérard Calot, à partir du concept présenté ici il y a quelques mois (*Pop. et Soc.*, n° 164), de *quantile* de la pyramide des âges, illustre les conséquences de la dénatalité actuelle sur les perspectives de retraite au siècle prochain. Il calcule l'âge tel que la population qui le dépasse représente le quart de la population de 20 ans ou

plus. Cet âge était, en 1950, de 58,8 ans et, en 1975, de 61,4 ans. Il s'est abaissé récemment en dessous de 60 ans du fait de l'arrivée à cet âge des classes creuses de la Première Guerre mondiale. Mais, en 2020, il sera de l'ordre de 63 ans et continuera à croître : il pourrait dépasser 66 ans vers 2040 si la fécondité des prochaines années reste voisine de 1,8 enfant par femme. « *Par rapport à la réalité*, écrit l'auteur, *ce calcul est évidemment approché : il suppose qu'en deça de 20 ans personne n'est actif et qu'à 20 ans tous les*

individus entrent dans la vie active. On ignore ainsi les variations de la scolarisation, de l'activité professionnelle féminine, du chômage (...). Néanmoins, les ordres de grandeur des résultats fournis par ce calcul sont certainement réalistes : jusqu'à 2005 environ, l'équilibre entre les 20-59 ans et les 60 ans ou plus va peu se modifier. Mais, à partir de la première décennie du prochain siècle, on assistera à une détérioration de l'équilibre, dont l'ampleur dépendra du niveau de la fécondité dans les années très prochaines. A supposer que les ajustements soient réalisés uniquement par déplacement de l'âge de cessation d'activité, c'est plusieurs années d'activité ou de retraite qui sont en jeu selon que la fécondité se situera à tel ou tel niveau dans la période qui est immédiatement devant nous. »

Paul Paillat donne à ce sujet une dimension planétaire dans un article intitulé « Les pays du monde face au vieillissement de leurs populations ». Revenant sur le « Plan mondial » adopté par l'Assemblée mondiale de Vienne (*Pop. et Soc.*, n° 162), il montre qu'« au niveau mondial, en 75 ans – soit la vie d'un homme occidental – le nombre de sexagénaires va quintupler et celui des octogénaires être multiplié par plus de sept, alors que la population totale ne fera que tripler » Un tableau suggestif montre les 17 pays « pouvant compter plus d'un million d'octogénaires en 2025 ». Il écrit : « Les efforts accomplis en faveur des grands vieillards dans les pays développés depuis 50 ans l'ont été largement grâce aux fruits de la croissance économique et en dépit de la guerre : qu'en sera-t-il pour les pays en voie de développement submergés par la « marée grise » ? Que penser de la multiplication prévisible par 10 des octogénaires du Nigéria, par 8 en Indonésie et en Turquie, par 6 au Brésil ? » Pour la France, il demande principalement un effort d'information : « S'attacher à mieux connaître la population âgée et celle des retraités et allocataires (les lacunes de l'information sont béantes) montrerait que le gouvernement et l'opinion publique sont prêts à élaborer une politique globale de la vieillesse qui soit, mieux qu'un catalogue, la preuve que la France accorde une bonne place à ses anciens. » A partir de l'information existante cependant, Alain Parant décrit « le système des pensions et des retraites en France » : « *De 1970 à*

1980, la part relative du PIB consacrée à la fonction vieillesse est passée de 7,4 à 10,7 % (...). L'essentiel, sinon la totalité, de cette augmentation n'a pas tenu à des raisons démographiques, mais à l'amélioration sensible de la protection et à la crise économique. » Tout en indiquant que cette augmentation va se poursuivre, l'auteur examine les moyens d'assurer la pérennité des systèmes : économies de gestion, harmonisation des régimes, extension de l'assiette des cotisations, relèvement de celles-ci, participation des ayants droit, recours partiel à la capitalisation, allongement de la durée de cotisation : ces solutions, plus ou moins efficaces, ont en commun « de déboucher sur des arbitrages et, ne nous voilons pas la face, d'exiger des efforts accrus de la part de chacun ». Une note fort éclairante du même auteur montre, par ailleurs, comment le Japon, où « de 1950 à 2025, la proportion d'habitants âgés de 65 ans et plus devrait, selon toute vraisemblance, passer de moins de 5 % à plus de 21 % », aborde le vieillissement démographique (cf. *Pop. et Soc.*, n° 148).

Un autre sujet traité dans ce numéro est la mortalité.

Gérard Calot présente des graphiques très suggestifs sur l'évolution de la mortalité aux différents âges en France et fait en particulier apparaître la croissance des risques encourus depuis 1960 par les jeunes hommes de 15 à 25 ans (cf. *Pop. et Soc.*, n° 134). Jean Bourgeois-Pichat traite de « l'évolution de la mortalité dans les pays industrialisés de 1960 à 1980 » et insiste sur le contraste existant entre le Japon, où l'espérance de vie à la naissance a beaucoup progressé, certains pays bien placés comme le Danemark et les Pays-Bas « où l'espérance de vie masculine à trente ans n'a pour ainsi dire pas varié depuis vingt ans » et les pays d'Europe de l'Est, y compris l'URSS, qui ont vu (dans les années 70) « se réduire considérablement les gains en comparaison de ce qu'ils avaient obtenu dans les années 50, puis ces gains laisser la place à des pertes ». Sur la fécondité de la France et des pays développés, on trouvera une abondante documentation dans l'article de G. Calot (cf. *Pop. et Soc.*, n° 159) et on lira avec intérêt l'article de Louis Roussel intitulé « Familles d'aujourd'hui et familles de demain ». L'auteur se

demande quel sens accorder à la forte fécondité observée de 1946 à 1965 : « L'augmentation de l'indice de fécondité n'est peut-être pas le critère décisif. La constante diminution de la fréquence des familles nombreuses est peut-être plus significative. Le « renouvellement » alors aurait été plus apparent que réel, il aurait seulement été un moment particulier dans une évolution où l'espace familial n'a cessé de se valoriser au détriment des relations sociales plus larges. »

Un article de Jean-Pierre Gomanne, directeur d'études à la Fondation nationale des Sciences politiques, intitulé « Les flux migratoires et impacts possibles sur la population française » et illustré par des pyramides des âges très contrastées des communautés étrangères en France (cf. *Population*, INED, n° 1, 1981, p. 154) complète ce numéro. D'éclairants « encadrés » enfin, empruntés à Rafaël Salas, Alfred Sauvy, Michel Cartier, Maurice Guernier et à des travaux de l'INSEE, du Conseil de l'Europe, de la Documentation française apportent d'utiles informations, y compris sur les politiques démographiques de la Chine et de l'URSS. Un numéro très complet, comme on le voit.

M. L.

POPULATION

N° 3 - 1983
SOMMAIRE

Hector GUTIERREZ et Jacques HOUDAILLE : *Les accouchements multiples dans la France ancienne.*

Hervé LE BRAS : *Les origines d'une promotion de Polytechniciens.*

Olivia EKERT : *Activité féminine, prestations familiales et redistribution.*

Paul PAILLAT : *La famille des salariés du secteur privé à la veille de la retraite. I. Le réseau familial.*

Karl SCHWARZ : *Les ménages en République fédérale d'Allemagne 1961-1972-1981.*

Jacques VÉRON : *Démographie du Parlement français de 1958 à 1980*